



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 09 août 2016

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par Diane NARDIN et
Pascal RIDGEN

pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

03 87 28 30 80

**Madame la Présidente de la
Commission Locale de l'Eau du SAGE
Bassin Ferrifère
Hôtel de Région
Secteur des Territoires en Conversion
Place Gabriel Hocquard
CS810004**

57036 - METZ CEDEX 1

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales du lotissement "Route de Marspich" à Thionville-Volkrange

Courrier de notification à la CLE

P.J. : Fiche descriptive
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du «**récepissé de déclaration**» n° 57-2016-00115 en date du 09 août 2016,
- une copie de la décision en date du 09 août 2016 adressée à M. le Maire de THIONVILLE, concernant l'opération suivante,
- une fiche descriptive du IOTA,

concernant l'opération suivante :

..

- **Projet de création du lotissement "Route de Marspich (33 lots)
Gestion des eaux pluviales sur la commune de THIONVILLE-VOLKRANGE**

Une copie de cette décision sera adressée, ce jour, par mes soins, à M. le Maire de THIONVILLE.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

